

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE – BLOC 2

LES OPÉRATIONS D'INVENTAIRE



Objectifs

- ▶ Pratiquer la clôture de l'exercice et la réouverture de la comptabilité de l'exercice suivant. Pour la plupart de ces opérations la maîtrise d'un logiciel de comptabilité est nécessaire dans la très grande majorité des entreprises.
- ▶ Acquérir les connaissances nécessaires pour préparer les inventaires et déterminer les coûts de revient.

Pré-requis (cf. Compta 1^{er} et 2^{ème} degrés)

- ▶ Tenir la comptabilité complète de l'entreprise
- ▶ Réaliser les opérations courantes journalières, les vérifications périodiques, le suivi des fournisseurs et des clients, l'établissement des bulletins de salaire et la préparation du bilan et du compte résultat en lien avec un cabinet comptable

Validation

- ▶ Réalisation d'un exercice, un test d'évaluation à l'issue de chaque séquence
- ▶ Exercice noté selon un barème auquel correspondra un niveau de compétences acquises
- ▶ Remise d'un certificat détaillant ces dernières
- ▶ Attestation des acquis de la formation

Programme - 84 heures

3 séquences de 28 heures/semaine.

Au cours des exercices, utilisation de la saisie standard de CIEL COMPTA et de CIEL PAYE pour la création de bulletins de salaire

SÉQUENCE 4 : RÉGULARISATION DES IMMOBILISATIONS : LES AMORTISSEMENTS - 28 HEURES

Les éléments amortissables de l'actif.

Les modes de calcul des amortissements : linéaire, dégressif, dérogatoire.

La comptabilisation des amortissements et leur présentation au bilan.

Les cessions d'immobilisations et la sortie de l'actif.

SÉQUENCE 5 : LES PROVISIONS :

ESTIMATIONS DE DÉPRÉCIATIONS OU DE CHARGES - 28 HEURES

Les différentes provisions : pour dépréciation, pour risques et charges, règlementées.

La comptabilisation de la création des provisions et de leurs évolutions.

La constatation des charges ou pertes et le solde des provisions.

Les particularités de certains postes : stocks, titres de placement ou de participation...

Les charges à répartir et leurs amortissements.

SÉQUENCE 6 : LES RÉGULARISATIONS DE FIN D'EXERCICE - 28 HEURES

Les régularisations d'erreurs.

Les régularisations des charges et des produits.

Les régularisations financières : les intérêts courus sur les prêts et emprunts.

La régularisation des comptes de banque : les états de rapprochement.

La présentation du bilan et du compte résultat.

La réouverture des comptes : les "à nouveau" et l'extourne des régularisations.

Financement

DIF – Formation continue – Chèque force – Financement personnel, etc.

Site de VANNES

Tél : 02 97 42 53 63 / Fax : 02 97 42 72 49

ibep.vannes@ibepformation.net



<http://www.ibepformation.net>